Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 : Objet. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la prestation de services d'**activité physique adaptée**, dispensée par ACT'APA en tant que Pauline Diouris Castelot (« l'Intervenante »), micro-entrepreneuse immatriculée sous le numéro SIRET 853 221 745 000 21, ayant son siège social à 181 rue des celliers, 44430 Le Loroux Bottereau, pour les clients particuliers et professionnels (« le Client »).

Pauline Diouris Castelot est titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif N° 04419ED0068.

Vous pouvez la contacter par téléphone au 06 67 27 29 86 ou par email à l'adresse contact.actapa@gmail.com.

Article 2: Prestations. L'Intervenante propose :

- 1. Des séances collectives de Basket Santé, de Sport-Santé et d'Activité Physique Adaptée.
- 2. Des séances individuelles avec bilans personnalisés et des programmes sur mesure.
- 3. Des ateliers-conférences en groupe de prévention sur la santé et l'impact de l'activité physique sur la qualité de vie.
- 4. Des interventions au sein des entreprises de prévention sur la santé et la qualité de vie au travail.

Les prestations sont détaillées dans les devis ou propositions de services transmis au Client.

Article 3 : Commande et acceptation des CGV. Toute commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. La commande est considérée comme ferme et définitive à réception du devis signé par le Client et accompagnée du paiement d'un acompte si prévu.

Article 4 : Tarifs et modalités de paiement.

1. **Tarifs**: Les tarifs des prestations sont communiqués sur devis ou proposition commerciale. Les prix sont exprimés en euros, nets de TVA (micro-entreprise, article 293 B du CGI).

- 2. **Paiement** : Le paiement peut être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces.
- Délais de paiement : Les paiements doivent être réalisés selon les modalités indiquées sur le devis ou la facture. Tout retard de paiement entraînera des pénalités à hauteur de 10 % par mois de retard.
- 4. **Acompte** : Un acompte de 50% peut être exigé à la commande. Il sera également indiqué sur le devis.

Article 5 : Annulation et rétractation

- 1. Pour les particuliers : Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, sauf si la prestation a commencé avec son accord exprès. Toute annulation le jour même de la prestation sera facturée à hauteur de 75% du montant total de la prestation à titre de frais d'annulation.
- 2. **Pour les professionnels** : Toute annulation après signature du devis entraînera la facturation de 75% du montant total de la prestation à titre de frais d'annulation.
- 3. **Annulation par l'Intervenante** : En cas d'empêchement de l'Intervenante, une date de remplacement sera proposée au Client ou un remboursement sera effectué si un acompte a été versé.

Article 6 : Réalisation des prestations. Les prestations sont réalisées aux dates, horaires et lieux convenus avec le Client. En cas de retard ou d'absence du Client, la prestation sera facturée en totalité.

Article 7 : Responsabilité. L'Intervenante est tenue à une obligation de moyens et non de résultat. Le client reconnaît que, malgré toutes les précautions prises, la pratique d'une activité physique comporte des risques inhérents. En cas de doute ou de préoccupation quant à la sécurité, il est recommandé au client de consulter un professionnel de la santé.

Article 8 : Assurance. L'Intervenante dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant survenir lors des prestations. Une attestation justifiant de cette couverture peut être délivrée par l'Intervenante sur demande écrite du Client.

Article 9 : Confidentialité et protection des données personnelles. Les informations collectées lors des bilans ou de la relation commerciale sont strictement confidentielles. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 10 : Litiges et droit applicable. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.L'Intervenante propose la médiation par la Société Médiation Professionnelle, n° de siret 81438535700011. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

La Société Médiation Professionnelle 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux. www.mediateur-consommation-smp.fr

À défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis aux tribunaux compétents du lieu de domiciliation de l'Intervenante. Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Article 11 : Acceptation Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

Fait à Le Loroux Bottereau, le 02/01/2025

Signature de l'Intervenante : Pauline Diouris Castelot